

REGISTRE D'ACCESSIBILITE AU PUBLIC

 Centre de
Formation
René Gruau



Objet :

Ce registre mentionne les dispositions prises pour permettre à tous, notamment aux personnes en situation de handicap, de bénéficier des prestations en vue desquelles le site (bâtiment) a été conçu.

Références : le décret est pris pour l'application de l'article 6 de la loi n° 2015-988 du 5 août 2015 ratifiant l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public.

BIENVENUS SUR LE SITE DE GRUAU LAVAL
Ce site vous accueille de 8h00 à 17h00

Vous êtes ici

Entrée espace
formation **H1**



Espace ACCUEIL :

Ce point d'entrée est **obligatoire** pour vous inscrire sur le registre des visiteurs.
Cet espace est accessible pour tous les visiteurs dont les personnes en situation de handicap et notamment à mobilité réduite.

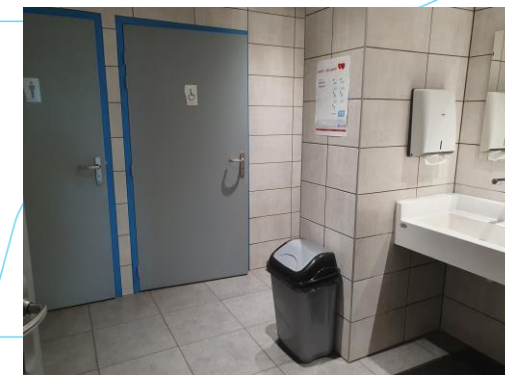
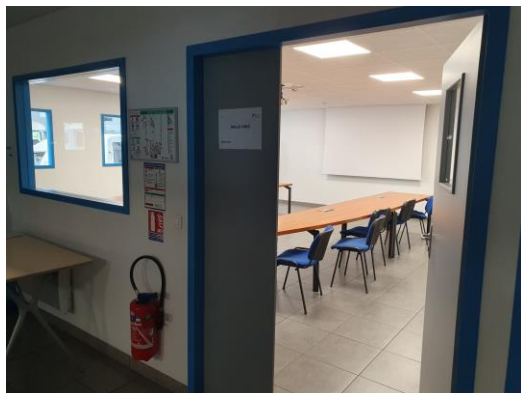
Un(e) hôte(sse) d'accueil vous conseille et vous dirige pour accéder au lieu de formation:



Espace Formation : salle UNIC et ATELIERS DE FORMATION

Vous y accédez en vous dirigeant au Bâtiment **H1**.

La salle et les espaces communs (toilettes) sont accessibles à tout public.





Les autres parties du site de Gruau Laval ne sont pas accessibles au public ou uniquement en étant accompagné par une personne de l'entreprise GRUAU LAVAL.